VILLE DE
LA VERRIÈRE

Opération Tranquillité Absence



L’opération Tranquillité Absence (OTA) est valable toute l’année (pour 1 weekend ou plus…) et pas seulement l’été !

Optez pour le dispositif Opération Tranquillité Absence. Le principe est simple : en votre absence, la police vous propose de surveiller votre habitation, dans la mesure de ses disponibilités. Ce service est gratuit.

Pour en bénéficier, inscrivez-vous via ce lien.

Documents

Opération Tranquillité Vacances